

## DECISION DU PRESIDENT. CA 0098-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Demande d'adh sion de la Pr sidence

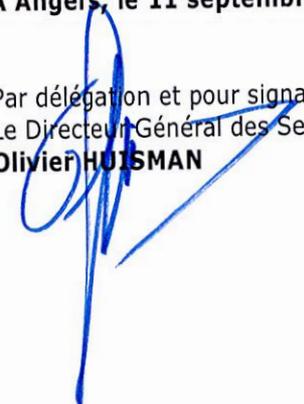
**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Pr sidence   l'Association des Directeurs Financiers.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 11 septembre 2018**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable apr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **18 septembre 2018**



Bulletin à retourner à :

**Anne-Catherine NORBERTI, trésorière de l'ADF**  
DAF de l'Université de Strasbourg  
4 Rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg  
Courriel : [norberti@unistra.fr](mailto:norberti@unistra.fr)

### Tarifs

Adhésion\* institutionnelle nominative, tarif en fonction de la taille des établissements.

300 euros pour les membres issus d'établissements des groupes Supérieur et 1

200 euros pour les membres issus d'établissements des groupes 2 et 3

(cf Arrêté du 28 avril 2017 fixant le classement de certains établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des écoles nationales d'ingénieurs)

Adhésion individuelle : 75 euros

Membres associés et honoraires : 200 euros

La cotisation annuelle est doublée lors de la première année d'adhésion et ce, quelle que soit l'année d'adhésion (si plusieurs membres pour une même université, une seule double cotisation est appliquée la première année).

Le montant de la cotisation est acquitté par virement (ou par chèque) à :

L'association des Directeurs Financiers (Siret N° 839 127 420 00017), 103 Boulevard Saint Michel, 75 005 PARIS

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	PARIS IDF CENTRE FINANCIER
20041	00001	6888053V020	34	11 RUE BOURSEUL 75900 PARIS CEDEX 15

Au retour de ce bulletin d'adhésion, une facture vous sera adressée pour paiement.

### Coordonnées

Nom de l'établissement :

Renouvellement  Première Adhésion

Groupe régional : 1  2  3  4  5

Nom et prénom du directeur financier (ou DGSA en charge des finances) : SAINTOBERT ANNABELLE

Mel : [annabelle.saintobert@univ-cergy.fr](mailto:annabelle.saintobert@univ-cergy.fr)

Adresse :

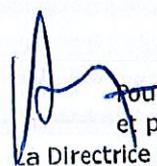
Code postal :

Téléphone bureau :

Téléphone portable professionnel (facultatif) :

Date :

Nom et signature de l'ordonnateur :

  
Pour le président  
et par délégation  
La Directrice des affaires financières  
**Annabelle SAINTOBERT**

### POURQUOI ADHERER ?

Adhérer à l'association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur (ADF) permet de bénéficier du réseau, des échanges, des outils et documents mis à disposition par l'association et de participer à la co-construction avec les autres membres, d'une association à la mesure de nos ambitions et des enjeux de la fonction.

 **Créer un lieu d'échanges et d'expertise**

entre les responsables financiers des établissements sur des thématiques qui vous intéressent directement

 **Renforcer la communication**

et les échanges avec l'Administration Centrale et les EPST ; favoriser la coopération avec les établissements d'ESR étrangers

 **Se former**

En participant à la définition et à la mise en œuvre d'un programme de formation initiale et continue

 **Permettre une meilleure reconnaissance**

des fonctions de DGSA Finances et de DF tout en accompagnant les membres du réseau dans leur carrière

### QUI PEUT ADHERER ?

- ✓ Les établissements au sein desquels des agents publics sont nommés dans un emploi fonctionnel ou chargés des fonctions de directeur général des services adjoint en charge des finances ou de directeur financier (adhésion institutionnelle) ;
- ✓ En qualité de membres honoraires, les directeurs généraux des services adjoints en charge des finances ou les directeurs financiers ayant cessé leurs fonctions qui en font la demande ;
- ✓ A titre exceptionnel, une possibilité d'adhésion individuelle est offerte aux agents publics nommés sur un emploi fonctionnel de directeur général des services adjoint en charge des finances ou occupant des responsabilités de directeurs financiers au sein d'établissement d'enseignement supérieur.

### COMMENT ADHERER ?

En complétant le bulletin d'adhésion joint (tarifs selon type d'adhésion et taille d'établissement).



#### Les actions prévues pour 2018 et 2019...

- ✓ Un site internet de l'association (actualités, lettre d'information, documentation, offres d'emplois, veille réglementaire, ...) à la rentrée 2018
- ✓ Une **journée d'études annuelle** (à l'automne) autour de thèmes choisis ensemble comme : la programmation pluri annuelle, l'analyse économique, les dialogues de gestion, les tableaux de bord, ...
- ✓ Un **colloque annuel**, jalonné de temps forts (interventions d'experts reconnus, tables rondes, forums,...) et de moments conviviaux pour poursuivre nos échanges et développer les contacts (printemps 2019).
- ✓ Des **journées régionales** (2 à 3 par an) sur des sujets en lien avec l'actualité, avec un objectif de diffusion de l'information, d'échange de bonnes pratiques, de présentation des outils et méthodes mis en œuvre dans le cadre de nos missions...
- ✓ La rédaction du **référentiel métier de Directeur financier** en collaboration avec le Ministère, la CPU, l'inspection générale, ADGS... et la construction du programme de formation.